

N° 53

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

30 janvier 2020

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 15 avril 1999 entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement de la République du Botswana** en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 398 (2018-2019), **258** et **259** (2019-2020).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'avenant à la convention du 15 avril 1999 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Botswana en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu, signé à Gaborone le 27 juillet 2017, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 janvier 2020.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 398 (2018-2019).